

Electeur

Pour voter en France, il faut être français et avoir 18 ans.

Les citoyens votent pour élire le président, le conseil municipal et les députés.

Elections municipales

Elles ont lieu tous les 6 ans. Elles ont lieu au suffrage universel c'est-à-dire que tous les citoyens peuvent voter.

Il peut y avoir 2 tours c'est-à-dire que l'élection se fait en 2 fois.

Les élections municipales

Déroulement des élections

Comme pour chaque élection au suffrage universel, chaque commune établit un ou plusieurs bureaux de vote (cela dépend du nombre d'habitants) où les citoyens vont se rendre pour voter.

Une fois arrivé, on présente sa carte d'électeur pour que l'on puisse vérifier que l'on est bien sur la liste des électeurs de la commune.

Ensuite, on donne une enveloppe ainsi que tous les bulletins de vote. L'électeur se rend dans l'isoloir afin de mettre le bulletin de son choix dans l'enveloppe.

Pour finir, il dépose son enveloppe dans l'urne et une personne du bureau de vote dit à voix haute ; « A voté »